

LIVRET D'ACCESSIBILITE



CE QUE VOUS ALLEZ TROUVER DANS CE LIVRET :

QUI SOMMES NOUS ?	page 3
POURQUOI CE LIVRET D'ACCESSIBILITE ?	page 3
INFORMATIONS PRATIQUES	page 3
ACCUEIL DE TOUS CHEZ REA-ACTIVE	page 4
A QUI S'ADRESSER ?	page 5
DEMARCHE H+FORMATION	page 6
NOS OBLIGATIONS	page 7
AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION	page 8
ACCUEILLIR NOS DIFFERENCES	page 9

QUI SOMMES NOUS ?

Réa-Active est un centre de formation dédié au développement professionnel et personnel, spécialisé dans les métiers de l'accompagnement.

Le centre a été créé il y a plus de 15 ans par Tania Lafore, alors infirmière diplômée d'état.

Réa-Active propose des formations de qualité pour améliorer les compétences professionnelles et personnelles dans différents domaines tels que la communication, le management, l'hypnose, la cohérence cardiaque, etc.

POURQUOI CE LIVRET D'ACCESSIBILITE ?

Ce livret a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité des locaux et des prestations proposées par Réa-Active.

INFORMATIONS PRATIQUES

Réa-FormAction
72 Rue Cassiopée
74650 Chavanod

contact@rea-active.com
04.50.69.92.70

SAS au capital de 5 000 euros
Siret : 833 609 506 00013

N° de déclaration d'activité 84 74 03443
74 enregistré auprès du préfet de
région Auvergne-Rhône-Alpes

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8H30 à 12H30 et
de 14H00 à 17H00 et le vendredi de
8H30 à 12H30 et de 14H00 à 16H00
Proximité immédiate : A41 à 6 minutes,
Annecy à 10 minutes

Accès en voiture :

A41 puis sortie n°16 vers Annecy centre / Seynod Centre/ Cran-Gevrier. Après le péage suivre le panneau Bourg en Bresse / Meythet / Bellegarde. Prendre la sortie en direction Cran Gevrier / Parc Altaïs. Continuer sur Route du Jourdil. Au rond-point, 1ère sortie en direction du Parc Altaïs. A l'intersection prendre à droite pour rester sur Route de la Salle. Au rond-point, allez tout droit direction Chavanod / Rumilly / Parc Altaïs. Au prochain rond-point prendre la première sur la droite pour rester sur la Rue Cassiopée. Prendre la première à gauche.

Accès par le bus depuis la gare :

Se rendre à l'arrêt Gare Quai Nord et prendre le bus n°3 direction Altaïs. Vous descendrez à l'arrêt Galileo.

Parking avec places privées au nom de Réa-Active, une place de parking pour les Personnes en Situation de Handicap.

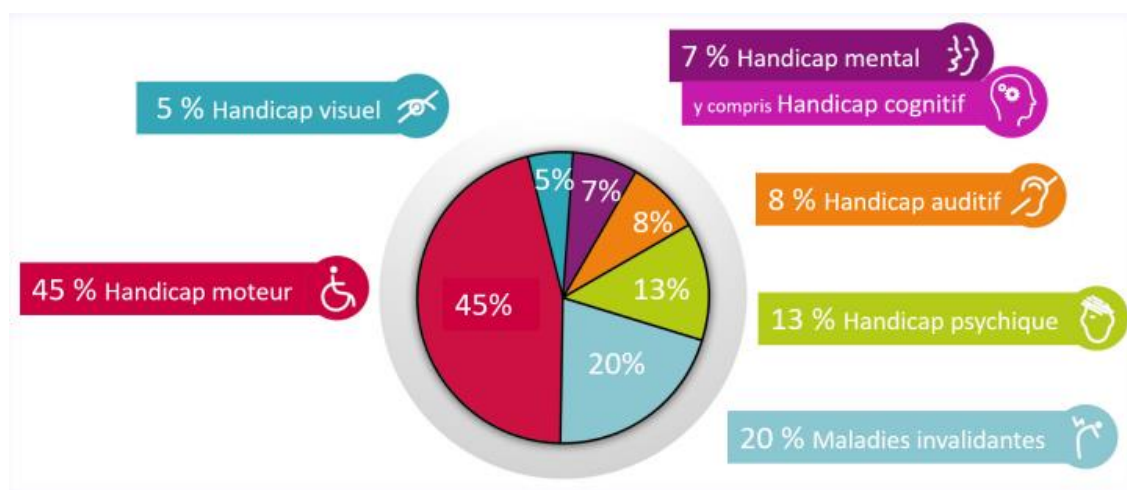
ACCUEIL DE TOUS CHEZ REA-ACTIVE

Il existe une grande diversité de handicaps, mais on considère aujourd'hui qu'il y a 7 familles de handicap.

Un pictogramme est associé à chaque famille de handicap :



Répartition des 7 familles de handicap :



Source INSEE 2015.

Accessibilité des locaux :

Nous sommes un établissement recevant du public (ERP) et il est accessible aux personnes en situation de handicap (PSH).

Une place de parking est dédiée aux PSH et l'ensemble des locaux est accessible (salle de formation, salle de pause, de repas et toilettes incluses).

Accessibilité des prestations :

Lors de nos premiers contacts, nous vous proposons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

A QUI S'ADRESSER ?

NOTRE REFERENT HANDICAP :

Marine ANDRE
mc@rea-active.com
0450699270

Chez Réa-FormAction, le Référent Handicap est d'abord et avant tout un **FACILITATEUR**.

Ses missions sont les suivantes :

- ✓ Orienter des publics en fonction du handicap ;
- ✓ Informer les personnes en situation de handicap ;
- ✓ Faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- ✓ Maintenir une veille sur l'insertion des personnes handicapées dans le monde professionnel et en particulier dans le domaine de la formation ;
- ✓ Mettre à disposition une liste de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap ;
- ✓ Participer à l'aménagement des formations dans le cas de public en situation de handicap ;
- ✓ Mettre en place des compensations ;
- ✓ Informer les intervenants et les salariés sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

LES ORGANISMES ET CONTACTS :

AGEFIPH : www.agefiph.fr

Auvergnes Rhône Alpes :
Isabelle GRUYELLE
Marie-Pierre BARDOT/ Conseillère RHF
Contact uniquement par mail : rhf-ara@agefiph.asso.fr

FIPHFP : [www. https://www.fiphfp.fr/](https://www.fiphfp.fr/)

Le FIPHFP agit, au côté des employeurs publics et de leurs partenaires, en Auvergne-Rhône-Alpes

Contact : Guillaume BONNEVILLE/Directeur territorial handicap

VIATRAJECTOIRE : trajectoire.sante-ra.fr/Handicap/Accueil

Service public de suivi des décisions d'orientation en établissement ou service médico-social

VIA COMPETENCES : www.via-competences.fr

Sandrine Véron/Chargée de mission handicap

AKTO : www.akto.fr

Auvergnes Rhône Alpes :
Laetitia PLAYON – Chargée de projets handicap - laetitia.ployon@akto.fr
Nathan NOGUERAS - Chargée de projets handicap - nathan.nogueras@akto.fr
handicap@labrancheformation.fr

CAP EMPLOI : www.capemploi.net

Savoie-Haute-Savoie 24 rue Aristide Bergès
73000 Chambéry

09 70 19 26 09

ADAPT : www.ladapt.net

ARPEJEH : www.arpejih.com

TREMPIN ÉTUDES, HANDICAP, ENTREPRISES : www.tremplin-handicap.fr

DEMARCHE H+FORMATION

Réa FormAction souhaite s'engager dans la démarche H+ Formation.
Nous sommes à l'étape de l'autodiagnostic, nous attendons le rendez-vous avec H+Formation.

NOS OBLIGATIONS

PROPOSER AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP LES MEMES DROITS ET CHANCES QUE L'ENSEMBLE DES CITOYENS

Deux textes fondamentaux, qui s'appliquent à tous les pans de notre société :

- ✓ **Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »
- ✓ **La convention relative aux droits des personnes handicapées (CDIPH)**, signée en 2007 et ratifiée par la France en 2010 (Décret n°2010-356 du 1er avril 2010)
« Reconnaissant que la notion de handicap évolue et que le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »

Le handicap n'est ni la maladie, ni la déficience.

Le handicap survient quand une personne, dont certaines de ses capacités sont altérées, se retrouve dans un environnement inadapté qui la limite dans ses activités. Tout refus d'aménagement « raisonnable » constitue une forme de discrimination.

- ✓ La loi définit un droit à la compensation et pose par ailleurs le devoir pour la société de développer son accessibilité pour tous

LES OBLIGATIONS PARTICULIERES DES ORGANISMES DE FORMATION

Deux décrets, adoptés suite à la loi du 11 février 2005, définissent le cadre juridique dans lequel doivent évoluer les organismes de formation.

- ✓ Le décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006, relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant. Il définit les principes de non-discrimination et d'accessibilité à la formation.

Il indique que **les organismes de formation doivent « tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant », en adaptant les formations dispensées.** Il indique les différents axes sur lesquels les organismes de formation doivent intervenir pour favoriser l'accès des personnes handicapées à la formation professionnelle :

- Proposer un accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation.

- Mettre en œuvre des adaptations individuelles ou collectives (pour un groupe de personnes ayant des besoins similaires).
 - Rendre accessibles les supports de cours et le matériel pédagogique,
 - Recourir aux technologies de l'information et de la communication.
 - Se baser sur les informations fournies par la personne handicapée. Les compléter par celles fournies par différents acteurs : le SPE et les organismes de placement spécialisés qui accompagnent la personne dans son parcours d'accès à l'emploi, la CDAPH et les organismes participant à l'élaboration de son projet d'insertion sociale et professionnelle.
 - Aménager les modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.
- ✓ Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité généralisée aux personnes handicapées et deux arrêtés du même jour. Ils prévoient que les caractéristiques techniques lors de la construction et l'aménagement des bâtiments doivent permettre à toutes les personnes, quel que soit leur handicap (physique, sensoriel, mental, psychique ou cognitif), d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

Ces obligations sont intégrées au code du travail : articles L 5211-4 et D 5211-2 et suivants.

AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION

Découvrez les mesures mises en place chez Réa-Active pour la prise en compte de l'inclusion :

- ✓ Evaluation des besoins avec l'aide de la grille AGEFIPH
- ✓ Accessibilité des locaux
- ✓ Référent Handicap à disposition
- ✓ Aménagement de la place en formation
- ✓ Temps de pause plus importants
- ✓ Salle de repos à disposition
- ✓ Tiers temps lors des examens, des exercices et mise en situation
- ✓ Etc. suivant vos besoins

Nous sommes là pour assurer les mesures de compensation nécessaires.

ACCUEILLIR NOS DIFFERENCES

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadéquates au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
 APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.